



# Compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2016

L'an deux mil seize, le **vingt-sept mai**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2016

## ORDRE DU JOUR

### 1. AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME – ENVIRONNEMENT

- 1.1. Bilan des activités immobilières de l'année 2015
- 1.2. Autorisation au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la couverture de l'enclos à sel au centre technique municipal

### 2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1. Garantie d'emprunt PHARES – Rénovation de l'institut médico-éducatif  
« Le Hameau de Sésame »

### 5. AFFAIRES JEUNESSE ET VIE LOCALE

- 5.1. Séjours multicommunaux été 2016

### 8. AFFAIRES CULTURELLES

- 8.1. Convention de partenariat avec l'association « Ensemble Musical Crollois »
- 8.2. Convention de partenariat avec l'association « Musica Crolles »

### 9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1. Tableau des postes : transformation de postes

**PRESENTS :** **Mmes. BOUCHAUD, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS**  
(à partir de la n°049-2016) **HYVRARD, MORAND**  
**MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE,**  
**LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PIANETTA, PEYRONNARD**

**ABSENTS :** **Mmes. BOURDARIAS** (pouvoir à M. BRUNELLO), **CAMPANALE** (pouvoir à M. PEYRONNARD), **CHEVROT** (pouvoir à Mme. FRAGOLA), **GROS** (pouvoir à M. GAY, jusqu'à la n°048-2016), **LAPLANCHE** (pouvoir à Mme. GEROMIN), **PAIN** (pouvoir à M. MULLER)  
**MM. BOUKSARA** (pouvoir à M. CROZES)

Mme. Brigitte GEROMIN a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

## 1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

### Délibération n° 046-2016 : Bilan des activités immobilières de l'année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le bilan des cessions et acquisitions.

**Délibération n° 047-2016 : Autorisation au Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la couverture de l'enclos à sel au Centre Technique Municipal**

Il est nécessaire de réaliser une couverture sur l'enclos à sel situé sur le site du Centre technique municipal, rue Charles de Gaulle afin de le protéger des intempéries.

Ces travaux nécessitent au préalable l'obtention d'une autorisation de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour ce projet.

**2 - AFFAIRES FINANCIERES**

**Délibération n° 048-2016 : Garantie d'emprunt PHARE – Rénovation de l'institut médico-éducatif « Le Hameau de Sésame »**

Un emprunt PHARE sera souscrit par la Société d'Habitation des Alpes - Pluralis auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour financer des travaux de rénovation de l'Institut Médico-Educatif « Le Hameau de Sésame » à Crolles.

Le montant total de l'emprunt est de 56 180 €. La garantie sollicitée auprès de la commune est de 50 % du montant de cet emprunt, soit 28 090 €.

Le prêt serait garanti à 50 % par la commune de Crolles et à 50 % par la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE**

**Délibération n° 049-2016 : Séjour multicommunaux été 2016**

L'instance de concertation sur le Contrat Enfance Jeunesse par territoire initiée par la Caisse d'Allocation Familiale avait noté la difficulté pour les différentes communes d'organiser des séjours pour les adolescents.

Les communes du territoire « Grésivaudan sud » se sont entendues pour construire deux séjours en commun leur permettant de limiter les coûts et de mutualiser les ressources. La Communauté de communes du Pays du Grésivaudan a accepté de soutenir ce projet en attribuant une aide globale de 5 000 €.

Les coordinateurs jeunesse proposent d'organiser un séjour en Ardèche du 6 au 8 juillet 2016 et un séjour « d'oxygénation » du 22 au 26 août 2016 pour permettre à 48 adolescents âgés de 13 à 16 ans de se rencontrer, d'échanger, de découvrir des lieux et des publics différents tout en favorisant la notion de loisirs et de plaisir. Chaque commune dispose de 8 places.

En l'absence de tarif commun aux différentes communes, un compromis a été trouvé pour définir la participation des familles. Elle sera calculée en fonction des quotients familiaux et selon le tarif en vigueur dans chaque collectivité avec un coût maximum de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'organiser ces deux séjours multicommunaux, encadrés par un personnel du service jeunesse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les modalités de partage entre les communes,
- de voter un tarif spécifique pour ces séjours calculé selon la formule des « tarifs séjours » du service jeunesse mais plafonné à 100 €.

## 8 – AFFAIRES CULTURELLES

### Délibération n° 050-2016 : Convention de partenariat avec l'association « Ensemble Musical Crollois »

La commune verse à l'association « Ensemble Musical Crollois » une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, ce qui impose la conclusion d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver la présente convention élaborée pour une durée de deux ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

### Délibération n° 051-2016 : Convention de partenariat avec l'association « Musica Crolles »

La commune verse à l'association « Musica Crolles » une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, ce qui impose la conclusion d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver la présente convention élaborée pour une durée de deux ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

## 9 - RESSOURCES HUMAINES

### Délibération n° 052-2016 : Tableau des postes : transformation de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de transformer le poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 :

Filière	Nbre de postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Technique	1	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (TECH-P1-2)	Technicien territorial à temps complet (TECHN-3)	Recrutement



**La séance est levée à 21 h 01**



Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

